CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E81781** **VALABLE JUSQU'AU** **22/02/2027**

ÉDITÉ LE 02/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/04/2006

Raison sociale : EGMH

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/01/2025

Capital : 15 000

10 RUE DE L'AIGUE
69780 SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : 489 650 051 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 80 07779

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 434431470001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 434431470001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 37 25 51 15 **Fax :**

Portable : 06 71 05 42 63

Responsabilité légale :
CHABANNE BENJAMIN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@egmh.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 379 515 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante)	19	12/12/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	20	12/12/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/03/2026 12:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.